



LYON

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le

30 JUIN 2023

ID : 069-216902338-20230124-002\_23\_DE-DE

EXTRAIT

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de  
Conseillers : 15

N° 002-23

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

L'an deux mil vingt-trois,

Le mardi 24 janvier à 19H00

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Romain-au-Mont-d'Or, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guillaume MALOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 janvier 2023

**Membres présents** : Guillaume MALOT, Sophie ROLLAND MORITZ, Céline GARCIA, Michelle GELIN, Isabelle DUMEZ, Pascal WAGET, Magali VINCENT, Christian BAGGIO, Thierry LOIR, Pierre CURTELIN, Patricia RUFFIN

**Membres excusés et représentés** : Nabila ARIFY (représentée par Thierry LOIR), Olivier DELLA DORA (représenté par Guillaume MALOT), Malo GUITELMACHER (représenté par Patricia RUFFIN), Sébastien JALAGUIER (représenté par Magali VINCENT)

**Membres absents** : 0

**Secrétaire de séance, désigné au titre de l'article L.2125.15 du CGCT** : Patricia RUFFIN, Magali VINCENT et Céline GARCIA

---

**Objet : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – CAO SUITE A DEMISSIONS**

---

VU les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que dans une commune de moins de 3500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte en plus du maire ou son représentant, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

VU la délibération 012-21 du 2 mars 2021 créant les membres de la CAO suite à la mise en place du nouveau conseil

VU la démission de Mr PUIPIER Gilbert, Mr Boris BERTIN

Il est proposé les membres suivants pour la CAO :

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le

et publication ou notification  
du

L'unique liste proposée est mise au vote :

| MEMBRES TITULAIRES    | MEMBRES SUPPLEANTS |
|-----------------------|--------------------|
| WAGET Pascal          | Isabelle DUMEZ     |
| ROLLAND-MORITZ Sophie | Christian BAGGIO   |
| ARIFY Nabila          | LOIR Thierry       |

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **ELIT** la liste ci-dessus présentée.
- **DECIDE** au titre de l'article L.2121-21 du CGCT de ne pas procéder au vote à bulletin secret.
- **DECIDE** que le Maire est Président de droit de la commission.

Résultat du vote : 15 voix pour 0 abstention (15 membres présents lors de cette séance).

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Extrait certifié conforme.

Certifiée exécutoire dès sa publication compte tenu de sa transmission au Représentant de l'État le 26 janvier 2023

Délibéré en mairie les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Guillaume MALOT



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 Rue Duguesclin, 69003 LYON dans le respect des délais de recours en vigueur, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le

et publication ou notification  
du